

minérales du Québec. Elle s'occupera d'effectuer ou de faire effectuer des études sur la mise en marché, le financement, le transport, les méthodes de mise en valeur et d'exploitation, la rentabilité et autres aspects nécessaires à la réalisation de projets.

Afin de donner l'essor nécessaire à l'industrie minière, on accorde des bourses à des étudiants qui se destinent aux carrières d'ingénieurs en géologie, d'ingénieurs miniers et d'ingénieurs en métallurgie. Des bourses sont également offertes aux étudiants en hydrologie ou autres sciences connexes (hydro-électricité, hydraulique, météorologie). Le ministère des Richesses naturelles, en collaboration avec les universités, donne chaque année des cours de prospection. Le ministère se préoccupe enfin d'apporter sa contribution à l'initiation scientifique de jeunes étudiants du secondaire et des CEGEP en déléguant des membres de son personnel dans des camps pour jeunes scientifiques afin d'intéresser ces derniers à la minéralogie et la géologie.

**Ontario.** L'objectif de la Division des mines du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario est de participer le plus activement possible au développement économique de l'Ontario en encourageant et en ordonnant l'utilisation des stocks disponibles de minéraux par les industries de produits primaires. La Division des mines se compose de quatre Directions au bureau central: la Direction des ressources minérales, la Direction de la géologie, la Direction du génie minier et la Direction des recherches minérales.

La Direction des ressources minérales a pour objectif d'assurer l'exploitation et l'utilisation ordonnées des ressources non renouvelables de la province. Il s'agit essentiellement d'un service de planification centrale composé de quatre sections: Minéraux industriels (y compris l'application de la Loi sur le contrôle des carrières), Minéraux métalliques, Ressources pétrolières et Analyse des produits.

Les objectifs de la Direction de la géologie consistent à favoriser au maximum l'exploration et la découverte de gisements miniers par le moyen d'enquêtes géologiques, géophysiques et géochimiques effectuées par la province, la publication de cartes et de bulletins sur la situation minière en Ontario et la formation de prospecteurs et d'autres personnes dans le domaine de l'exploration minière. La Direction administre les fichiers des travaux d'évaluation. Elle assure également la gestion du programme d'aide à l'exploration minière, programme destiné à encourager l'exploration dans les régions de Red Lake, Geraldton, Beardmore, Kirkland Lake et Cobalt. Le tiers des frais d'exploration jusqu'à concurrence de \$33,000 est acquitté grâce aux sommes versées à des sociétés, petites et moyennes, qui explorent ces régions.

La Direction des recherches minérales comprend le Laboratoire de titrage à Toronto et le Laboratoire d'épreuves de Temiskaming à Cobalt. Le premier fournit des services de titrage et d'analyse et fait des recherches approfondies en minéralogie dans le but d'aider à la découverte et à la mise en valeur de gisements miniers. Ses services sont à la disposition de l'industrie minière et du grand public. Le dernier, situé à Cobalt, est un laboratoire d'échantillonnage en vrac et de titrage exploité dans le but d'aider les producteurs de la région à mettre sur le marché leurs minerais d'argent-cobalt.

La Direction du génie minier est chargée de l'application de la Partie IX de la Loi sur les mines qui exige l'examen périodique de toutes les mines, carrières, sablières et gravières en exploitation et de certaines usines métallurgiques de manière à assurer la santé et la sécurité des employés comme du public. Des géologues et des ingénieurs miniers régionaux fournissent conseils ou appui aux cadres hiérarchiques du ministère. Les Directions de l'administration des terrains et des levés et de la cartographie de la Division des terrains s'occupe de questions touchant l'enregistrement des concessions minières, les travaux d'évaluation, etc., et de l'établissement des titres de propriétés minières.

**Manitoba.** La Direction des mines du ministère des Mines, des Ressources et de l'Environnement offre les services suivants: enregistrement du jalonnement et de l'acquisition des droits miniers de la Couronne et autres documents connexes se rapportant aux minéraux; rassemblement des données d'évaluation et examen des dispositions des droits miniers; compilation des données géologiques relatives aux venues minérales, publication de rapports et de cartes portant sur des enquêtes géologiques et géochimiques, exploitation d'un laboratoire d'analyse et de titrage afin d'aider les prospecteurs et les géologues à évaluer les venues minérales et à classer les roches et minéraux; approbation des travaux de génie minier et inspection des exploitations minières pour assurer la santé et la sécurité des employés; contrôle des règlements relatifs à la qualité de l'environnement et à la sécurité dans le cas des